

Vendredi 29 mars 2024 la Mairie d'Avignon et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique officialiseront leur première convention. Cécile HELLE, Maire d'Avignon et Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHFP co-signeront la convention lors d'un évènement qui se tiendra au gymnase Peyronne, 7f, rue Madame de Sévigné à 11 heures. La salle sera accessible aux personnes à mobilité réduite et une traductrice en langue des signes française couvrira l'évènement.

Par cette convention, la mairie d'Avignon poursuit son engagement pour développer l'inclusion professionnelle. Le Service Prévention et Qualité de Vie au Travail fonctionne depuis 2020, et en 2022 une chargée de mission dédiée à la coordination de la politique handicap a été recrutée. En 2024, la collectivité signe sa première convention avec le FIPHFP autour de cinq axes clefs :

- Le recrutement de travailleurs handicapés ;
- Le reclassement et la reconversion de personnes inaptes ;
- Le maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap ;
- La formation des agents en lien avec des travailleurs handicapés ;
- La sensibilisation, l'information et la communication auprès de tous les agents.

La collectivité ré-affirme sa volonté d'œuvrer pour une administration inclusive, avec une politique handicap dynamique et en expansion. Ce conventionnement permet de conforter le projet de modernisation des procédures de la collectivité, en mobilisant les agents, les services et les représentants du personnel autour d'un projet audacieux. Ce conventionnement sera un moteur dynamique que Mme le Maire souhaite impulser en faveur du handicap et de l'accessibilité, au sein de la municipalité.

À propos du FIPHFP

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place en 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.



Depuis sa création, le taux d'emploi dans la Fonction publique est passé de 3,55 % en 2006 à 5,45 % en 2022. Dans la territoriale, les collectivités remplissent leur obligation légale avec un taux de 6,72 % contre 5,53 % pour l'hospitalière et 4,36 % pour l'État.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE : « *il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget* » (décret n°2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur les réseaux sociaux @FIPHFP

Seront présents également les membres du comité de pilotage de cette convention, Claude NAHOUM, premier adjoint au maire, David FOURNIER, adjoint délégué au personnel, Eric DESHAYES, adjoint délégué à la vie citoyenne, participative et démocratique, Bernard HOKMAYAN, délégué à l'inclusion des personnes handicapées, Eric GRIGNARD, Directeur Général des Services, Séverine VISCOGLIOSI, directrice générale adjointe Pilotage des Ressources et de la Performance, Gersende CONSTANTIN, Chef de Département ressources humaines, Romane GUICHARD--GOUMET, chargée de mission handicap.

Contacts Presse

FIPHFP

Fanny Auverny-Bennetot : fauverny@image7.fr



AVIGNON
Ville d'exception